



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

32 | 2004

Le français dans le bassin méditerranéen.
L'enseignement du français par la radio

La francophonie en Chypre du XII^e à la fin du XIX^e siècle. Évolution historique et sociologique

Brunehilde Imhaus



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1232>

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004

Pagination : 13-43

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Brunehilde Imhaus, « La francophonie en Chypre du XII^e à la fin du XIX^e siècle. Évolution historique et sociologique », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 32 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 26 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1232>

La francophonie en Chypre du XII^e à la fin du XIX^e siècle. Évolution historique et sociologique

Bruneilde IMHAUS

Université Paul Valéry. Montpellier

Chypre, francophonie, enseignement laïque, français langue étrangère, Œuvre de la Propagation de la Foi

Cyprus, French language, Francophonie, catholic schools, state schools, French teaching

FR

1 juin 2004

1 janvier 2012

On peut parler de présence et de pratique francophones en Chypre depuis 1192, date à laquelle Guy de Lusignan achète aux Templiers le territoire qui deviendra un Royaume Latin. A travers les différentes dominations vénitienne, ottomane, britannique, le français a continué à être parlé en Chypre, où il s'est maintenu pour des raisons diplomatiques et commerciales ; à Larnaca, échelle du Levant, une petite colonie française reste active et obtient un consulat français dès le XVII^e siècle. Les caractéristiques cosmopolites et polyglottes des Chypriotes font que « le français de Chypre » a au cours des siècles été influencé par le grec, l'arabe des Syriens puis l'italien. Mais, au XIX^e siècle, la francophonie revient en force en Chypre, tant par l'enseignement laïque chypriote que par celui de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, renforcée dans la période récente par le processus aboutissant à l'entrée de Chypre dans l'Union européenne.

The Island « Cyprus » has been francophone since 1192, when Guy de Lusignan bought the island from the Templars and made it as a Latin Kingdom. French language has been spoken in Chypre through the different dominations of Venice, the Ottomans, and the Britain's, because of diplomatic and commercial reasons. Larnaca, « échelle du Levant », had a small French busy community and got a consulate already in the XVIIth century. Because of cosmopolit and polyglottic characters of the Cypriots, the spoken language could be called « The French of Cyprus », influenced that it was by the Greeks language, by the Arabic of the Syrians, and later by the Italian language. In the XIXth century French has been taught at the state's school as well as at the catholic school and has been prosperous; the interest for the French language has been increasing with the process to enter the European Union, until nowadays.

La langue française a en Chypre une longue tradition. En effet l'île de Chypre a gravité dans la sphère d'influence française à partir de 1192 au moment où un chevalier poitevin, Guy de Lusignan, a pris possession de ce territoire que lui a rétrocédé l'Ordre du Temple. Chypre est alors devenu un royaume médiéval latin. Elle l'est restée jusqu'en 1489, au moment où la République de Venise assura la relève¹. La Dominante

¹ L. de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le Règne des Princes de la Maison de Lusignan*, I-IV, Paris 1852-1861.

a été chassée par les Ottomans en 1570/1571, lesquels ont dû céder la place aux Britanniques en 1883 jusqu'à la reconnaissance de la République de Chypre en 1963².

Origine de la langue française en Chypre

L'implantation en Chypre d'un lignage aristocratique français, la Maison de Lusignan, n'était pas préméditée lorsque débuta la troisième croisade, elle s'inscrit cependant dans la suite logique des événements de l'époque³.

A la suite des Lusignans, débarquèrent en Chypre quelques centaines de familles françaises ou « latines » issues de France ou du royaume Latin de Jérusalem⁴. Barons, bourgeois, commerçants, artisans s'établirent en Chypre et constituèrent une société essentiellement urbaine. Nicosie, Famagouste, Limassol, Paphos voyaient cohabiter une aristocratie et une bourgeoisie d'origine franque conjointement à une population grecque et des éléments nombreux venus de Syrie, déjà implantés avant l'arrivée des Francs⁵ ; mais la population urbaine n'était peut-être pas à majorité franque.

A ces résidents permanents venaient s'ajouter toute une suite de marchands, de pèlerins en transit vers la Terre Sainte, d'équipages de navires français, génois ou vénitiens qui faisaient escale dans les ports de Famagouste, Paphos, Limassol⁶. L'on entrevoit déjà combien Chypre dut être cosmopolite au Moyen Age.

L'arrivée d'une communauté étrangère au sein d'une entité ethnique et linguistique différente, outre les problèmes politiques, sociaux, religieux, culturels qu'elle entraîne, implique aussi de réfléchir aux développements linguistiques immédiats et ultérieurs. On ne peut tenir compte de la structure d'une société sans avoir présent à l'esprit son parler. « La langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse différemment dans chaque communauté. La culture n'englobe jamais seulement le code linguistique et celui-ci est toujours solidaire d'un univers de perception, d'émotions et de pensées qui ont cours dans une société déterminée »⁷.

Essayer de tracer l'histoire de la langue française en Chypre implique tout d'abord que l'on examine en premier lieu les facteurs de son implantation qui ont conditionné à leur tour l'évolution du milieu social dans lequel elle était parlée et diffusée.

A chaque grande période de l'histoire du « français de Chypre » correspondent des facteurs différents.

A. L'implantation et la diffusion du français en Chypre à la période médiévale fut le résultat de la III^e croisade, lorsque Guy de Lusignan acheta l'île aux Templiers qui la tenaient eux-mêmes du roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion.

B. La permanence (très relative) de la langue française durant la période ottomane fut liée aux relations diplomatiques contrastées des rois de France avec la Sublime Porte et

² G. Hill, *A History of Cyprus*, I-IV, Cambridge 1940-1952.

³ J. Richard, « La conquête de Chypre par Richard Cœur de Lion », *La France aux portes de l'Orient. Chypre XII^e-XV^e siècles*. Paris 1991, p. 23-31 ; A. Nicolaou-Konnari, « The conquest of Cyprus by Richard the Lionheart and its Aftermath. A study of Sources and Legend Politics and Attitudes in the Year 1191/1192 », *Epetiris*, XXVI, 2000, p. 25-123.

⁴ J. Richard, « Les Français hors de France aux XII^e et XIV^e siècles », *Histoire de la France. La France et la guerre de cent ans, 1300-1400*, Paris 1971, p. 177-182.

⁵ G. Grivaud, « Les Minorités orientales à Chypre (époques médiévale et moderne) », in *Chypre et la Méditerranée Orientale, Actes du Colloque, Lyon 1997*, Lyon 2000, p. 43-70.

⁶ F. Michaud, « Itinéraires maritimes et continentaux des pèlerinages vers Jérusalem », *Actes du IX^e Congrès des Historiens médiévistes*, Paris 1979, p. 79-112 ; B. Arbel, « Traffici marittimi e sviluppo urbano a Cipro (Secoli XIII-XVI) » ; E. Poleggi (ed.), *Città portuali del Mediterraneo. Storia e archeologia*, Gênes 1989, p. 7-98.

⁷ A. Martinet, *Introduction à l'étude du franco-provençal*, Institut d'Études Européennes, Turin 1975, p. 7.

surtout se maintint grâce au commerce que les négociants français pratiquaient en trafiquant avec l'Échelle de Larnaca. Le négoce, à cette époque, a sauvé la langue française.

C. Au tournant du XIX^e siècle, et jusqu'à aujourd'hui, les valeurs culturelles sont entrées en jeu, et le français a bénéficié d'un intérêt de plus en plus vif que la demande d'adhésion de Chypre auprès de l'Union Européenne a renforcé.

De 1192 à l'aube du XXI^e siècle, conquête et habileté politique, négoce et diplomatie, culture et désir d'adhésion à l'Europe ont entraîné bien évidemment des opportunités différentes pour la langue française et l'on distingue plusieurs phases dans l'évolution du milieu linguistique français en Chypre.

La première phase s'est déroulée à partir de l'arrivée des Francs, en 1192, avec l'établissement d'une royauté et d'une société franques, laquelle s'est consolidée et ce jusque dans les années 1400/1420.

La deuxième phase est située au tournant de la deuxième moitié du XV^e siècle qui a vu l'affaiblissement de la société croisée, issue de la III^e croisade, au profit des autochtones, des Syriens, de quelques familles siculo-catalanes, sans oublier la montée des Italiens.

La troisième phase s'est accompagnée, à la fin du XV^e siècle, de la disparition d'une grande partie de la société féodale française, suivie de son remplacement par une nouvelle aristocratie grecque, l'affirmation et la domination de familles aristocratiques italiennes et de familles d'origine variée. La fortune de la langue française reflète, avec des nuances, l'évolution du milieu politique et social.

Une quatrième phase durant l'occupation ottomane pendant laquelle la présence française fut très réduite, n'a guère été favorable au maintien du français dans l'île. Seule l'Échelle de Larnaca a joué un rôle indéniable grâce à la présence de rares familles françaises, des consuls français, et des commerçants trafiquant dans cette petite bourgade.

La cinquième phase débute sous la domination anglaise à la fin du XIX^e siècle, avec le rôle décisif joué par trois consuls de France ; ensuite l'indépendance politique de l'île en 1963 suivie de la création d'une ambassade de France à Nicosie et d'un Centre Culturel Français, ont donné à la langue française des opportunités très variées.

Ce sont donc ces différents segments de l'histoire politique et sociale de l'île qu'il faut examiner sous un certain angle si l'on veut saisir l'évolution qu'a connue « le français de Chypre » depuis ses débuts jusqu'à la période contemporaine.

Le français au Moyen Age

Chypre a vu au XII^e siècle la rencontre des civilisations latine et grecque. Auparavant, la situation géographique de l'île⁸ l'avait conduite à avoir des relations étroites avec le monde syro-palestinien, l'Égypte, l'Asie Mineure, l'Empire byzantin et l'Italie. La nouveauté en 1192 a résulté du changement de régime politique.

La mutation politique de Chypre en une royauté franque a amené *de facto* l'implantation de la culture occidentale. Et d'une langue nouvelle. Polyglotte, l'île l'était depuis longtemps, mais parmi les langues allogènes, l'une a dominé à partir de 1192 : la langue française, alors que la langue grecque est restée parlée par la majeure partie des habitants de l'île.

Il convient de noter que l'installation de la dynastie poitevine s'est doublée d'une habileté politique remarquable. Les Lusignans, lorsqu'ils ont débarqué, ont bien saisi

⁸ Cf. Th. Papadopoulos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », XV^e Congrès International des Études Byzantines, Rapports et co-rapports, Athènes 1976, V/5.

qu'ils arrivaient en Chypre à la suite de deux échecs occidentaux de tentative de mainmise sur l'île (Richard Cœur de Lion, puis les Templiers). Il fallait donc beaucoup de diplomatie, de sagesse politique, de souplesse, s'ils voulaient rester ; bref il allait falloir composer.

Aussi ont-ils pris soin, de manière subtile, de s'appuyer sur des structures administratives pré-existantes. Le processus de féodalisation du régime franc mis en place par Amaury de Lusignan a entraîné des spoliations laïques et ecclésiastiques qui ont lésé les Chypriotes. Cependant l'effacement des archontes chypriotes, ainsi que les spoliations ecclésiastiques n'ont été que relatifs et n'ont pas modifié fondamentalement les bases de la vie économique chypriote⁹. Les premiers Lusignans se sont appuyés sur les archontes pour administrer leur royaume. Pour gérer cette nouvelle possession, les Lusignans n'ont bouleversé ni le système monétaire, ni l'organisation fiscale qui est demeurée celle léguée par les Byzantins, ni la structure de l'économie rurale¹⁰.

Les bureaux du « Secretor » ont donné naissance à la « Secrète » latine, organe central du système bureaucratique. En maintenant un système administratif et fiscal grec, les Latins, peu au fait de l'administration et de la gestion grecques, avaient besoin d'un personnel idoine grec (par ex., en 1318, dans le casal Psimolofo, la charge d'écrivain était confiée à un Grec¹¹). Et les Lusignans ont légiféré, jusque sous Jacques II, en français (rarement en latin ou en grec). Le personnel local dut apprendre le français. Bien des baillis étaient grecs, ce que ne manquait pas de déplorer, en 1237, le pape Grégoire IX qui recommandait de les remplacer par des Latins¹². Il ne semble pas qu'Henry 1^{er}, pas plus que ses successeurs aient tenu compte de ces injonctions.

L'examen d'un manuscrit grec (*Palatinus graecus 367*)¹³, copié dans la première moitié du XIV^e siècle, « montre que la chancellerie royale partage avec la Secrète des écrivains et des notaires grecs qui se chargent de la correspondance diplomatique »¹⁴, ainsi le secrétaire grec bien connu Georges Lapithes (milieu du XIV^e siècle)¹⁵. Même l'autoritaire Hugues IV n'a pas bouleversé ces habitudes administratives. Tous ces Grecs travaillaient de concert avec des Latins. La langue française, émanation du pouvoir politique, s'est imposée immédiatement comme langue de l'administration et de la culture laïque du royaume des Lusignans. Et la survie du français dans le royaume médiéval latin fut le résultat de son utilisation permanente comme langue des institutions¹⁶. L'installation dans l'île d'une noblesse de souche française amenait par ailleurs Chypre dans la sphère culturelle francophone qui comprenait alors l'Italie du nord, les conquêtes croisées de Roumanie et du royaume latin de Jérusalem¹⁷. En Chypre cette influence dominait les villes et les ports. Le massif du Troodos, les vallées transversales de la région de Paphos et la région de Chrysocho restaient au contraire dépendantes des traditions insulaires avec une culture religieuse orthodoxe sauvegardée.

⁹ G. Grivaud, « Les Lusignans et leurs archontes chypriotes (1192-1359) », Actes du Colloque, « Les Lusignans et l'Outre-Mer », Poitiers Lusignan 20-24 octobre 1993, p. 150-158.

¹⁰ G. Grivaud, *id.*, p. 151.

¹¹ Cf. J. Richard, *Le casal de Psimolofo et la vie rurale en Chypre au XIV^e siècle*, Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome, LIX, 1947, p. 121-153.

¹² G. Grivaud, *id.*, p. 152.

¹³ A. Turyn, *Codices Graeci Vaticani saeculis XIII et XIV scripti annorumque notis instructi*, Vatican 1964, p. 117-124.

¹⁴ G. Grivaud, *id.*, p. 152.

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ J. Richard, « Culture franque et culture grecque dans les Royaumes d'Arménie et de Chypre au XV^e siècle », *Byzantinische Forschungen* 11, 1987, p. 399-415.

¹⁷ G. Grivaud, « La vie intellectuelle et les lettres durant la période de la domination franque », *Istoria tis Kyprou*, V, Nicosie 1996, p. 863-1207. Les références sont citées d'après le texte en langue française, p. 13.

Cette culture franque qui constituait, au tout début, un isolat au milieu des Grecs autochtones, n'était pas entièrement coupée de ses racines françaises. La société franque de Chypre voyait de temps à autre ses membres renforcés par la venue de « métropolitains » qui s'installaient en Chypre. En particulier les mariages princiers entraînaient dans leur sillage toute une suite de damoiseaux et damoiselles à marier. Lorsque la jeune Charlotte de Bourbon épouse en 1411 le roi Janus, le chroniqueur Macheras nous rapporte qu'elle amena avec elle une suite nombreuse « à savoir Madame Isabelle de Lesparre, mariée avec le fils bâtard du père de la reine ; Madame Musette, mariée avec sire Simon de Morpho l'auditeur ; madame Cécile, mariée avec sire Marin Villerbe ; sa nourrice, mariée avec Lusietto ; Mademoiselle Lucette, mariée avec Simon Frasses ; madame Jeanne la veuve ; Catherine, mariée avec Couratto son écuyer ; une autre demoiselle Isabelle qui mourut vierge ; Catherine de Paros qu'elle amena de Rhodes, fut mariée avec le frère bâtard de Bourgogne, appelé Michel de la Beauté. La même reine amena avec elle soixante hommes : ... Gillet le secrétaire ; Jean Sallas avec sa femme et son fils ; Perinet l'orfèvre ; Jean de Vene son frère et Coudray ; Jean le Sourd et Metato le fils de sa nourrice, frère hospitalier »¹⁸.

De même les Francs de Chypre voyageaient en Occident. Princes du sang et barons se rendaient en Europe pour des missions diplomatiques, quelquefois les jeunes gens s'échappaient clandestinement pour voir le monde... : le futur Pierre 1^{er}, Henry de Lusignan, s'embarquèrent sans autorisation paternelle afin de gagner l'Europe¹⁹.

Ce mouvement de et vers l'île de Chypre, même s'il ne touchait qu'un nombre limité de personnes ne pouvait qu'être salutaire à la langue française. Jusque vers le milieu du XIV^e siècle, les Latins ne s'exprimaient qu'en français ; ensuite, la population d'origine française tendait à devenir, sinon totalement bilingue, du moins capable de comprendre un peu le grec. L'on sait que plusieurs membres de la puissante famille Ibelin parlaient et écrivaient outre le français et le latin, le grec et l'arabe. La reine Isabelle, épouse d'Hugues III et mère d'Henri II, ainsi que ses filles parlaient grec et arabe²⁰.

Dans les villes de plaine, la bourgeoisie grecque, comme l'aristocratie et la bourgeoisie franque, arrivait à un bilinguisme complémentaire ; les uns s'exprimaient en français, les autres s'exprimaient en grec.

A côté des Grecs et des Francs, d'autres communautés de chrétiens orientaux, les « Syriens » vivaient en Chypre et étaient trilingues. Ces Syriens, présents avant l'installation des Francs, devinrent plus nombreux après l'effacement irréversible du Royaume Latin de Jérusalem avec la perte de Saint-Jean d'Acre en 1261, lorsque Chypre accueillit, outre les Latins de Syrie, beaucoup de chrétiens orientaux²¹. Les réfugiés de la côte syro-palestienne vinrent en grand nombre s'installer à Famagouste et contribuèrent au développement économique prodigieux de cette ville. Avec l'arabe, ces Syriens parlaient le grec et le français. Souvent aussi ces Syriens étaient « Vénitiens Blancs » ou « Génois Blancs »²², c'est-à-dire des sujets protégés de Venise ou de Gênes, mais dépendant du roi de Chypre. Aux trois premières langues, ils ajoutaient l'italien.

A ce cosmopolitisme chypriote que les Lusignans ont toujours essayé de favoriser, s'ajoutaient dès le XIV^e siècle, les Italiens. Depuis les débuts du XIII^e siècle, les

¹⁸ L. Macheras, *Chronique de Chypre*, éd. E. Miller – G. Sathas, Paris 1882, p. 363.

¹⁹ L. Macheras, *id.*, p. 362.

²⁰ F. Bustron, *Historia overo Commentarii de Cipro*, rééd. Nicosie 1998, p. 191.

²¹ J. Richard, « Le peuplement latin et syrien de Chypre au XII^e siècle », *Byzantinische Forschungen*, VII, 1979, p. 157-173 ; « La cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448 », *Byzantinische Forschungen*, XII, 1987, p. 383-398 ; J. Richard, « La situation juridique de Famagouste dans le royaume des Lusignans », *Orient et Occident au Moyen Age (XII^e-XV^e siècles)*, Variorum 1992, XVII, p. 221-229.

²² D. Jacoby, « Citoyens, sujets et protégés de Venise et de Gênes en Chypre du XII^e au XV^e siècles », *Byzantinische Forschungen*, V, 1977, p. 159-188.

relations entre la péninsule italienne et les États Latins d'Orient n'avaient cessé de se développer. Les Italiens du Nord surtout étaient présents en Chypre dès le commencement de la conquête franque, en tant que marchands à Limassol essentiellement, mais au fil des décennies leur nombre augmentait et ils vinrent aussi s'établir à Nicosie et Famagouste. Les rois de Chypre tout au long du XIV^e et du XV^e siècles ont fait appel en particulier aux juristes italiens, renommés pour leurs compétences. Dès le milieu du XIV^e siècle en effet, la chancellerie royale s'est développée, entraînant de nouvelles fonctions qui nécessitaient tout un personnel compétent parlant le français²³.

Tous ces Italiens appartenaient, en général, à l'aire de la culture francophone et le français leur était familier ; mais en Chypre quelles étaient les structures éducatives où le français pouvait être enseigné à des non-francophones ? Ces structures existaient-elles ? Cela revient essentiellement à poser la question du fonctionnement des écoles épiscopales et monastiques latines. Et faute de sources, à ne guère apporter de réponses concernant un possible enseignement du français.

Avec la fondation des évêchés latins et les décisions du Concile de Latran IV (1215), chaque église cathédrale eut pour mission de créer et d'organiser des écoles gratuites pour l'instruction des diacres²⁴.

Quant aux écoles monastiques, l'on sait que, juste après leur implantation dans l'île, les Francs n'y ont établi que peu de religieux : les Bénédictins prirent le monastère de Stavrovouni, puis les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin s'installèrent à Episcopia et furent ensuite remplacés par l'ordre des Prémontrés. Les Cisterciens de Beaulieu, les Cisterciennes sont arrivés plus tard, suivis des Franciscains et des Dominicains²⁵. Avec la perte progressive des villes de la côte syro-palestinienne, diverses compagnies de religieux vinrent s'installer en Chypre. Rien ne permet de savoir si tous ces établissements ont remplacé des monastères basilien en activité.

C'est surtout avec l'arrivée des ordres mendiants dans l'île que le développement de l'enseignement religieux a pris forme. Cependant, il s'agit là d'un enseignement religieux en latin que les Dominicains ont marqué profondément : saint Thomas d'Aquin, formé à Paris n'est-il pas venu enseigner à Nicosie quelque temps²⁶ ?

Au cours du XV^e siècle, il semble que les rois de Chypre aient innové en créant des écoles destinées aux enfants des nobles, confiées à deux maîtres de grammaire salariés²⁷. Il n'est alors pas impossible de penser qu'une partie de cet enseignement ait eu lieu en français. Les structures éducatives chypriotes se limitaient à une instruction que l'on pourrait qualifier de scolaire. Dès que les Chypriotes ou les Latins envisageaient de poursuivre des études universitaires, ils se tournaient vers la France ou de préférence vers l'Italie. Le Chypriote Pierre Cafran constitue en 1393, par testament auprès des Procurateurs de Saint-Marc à Venise, une fondation pour envoyer chaque année quatre étudiants chypriotes étudier auprès de l'Université de Padoue. Cette fondation perdurait encore au XVI^e siècle car nous savons que le Chypriote Thomas Pallol instrumentait des actes en tant que co-administrateur de la Fondation Cafran.

²³ P. Edbury, *Cyprus and the Crusades*, p. 191.

²⁴ G. Grivaud, *op. cit.*, p. 29 ; cf. aussi A. Connari, « Phenomena of Acculturation and inter-influence in the Kingdom of the Lusignan (1192-1489), The case of Education », *Epetirida Kendron Meleton Iera Moni Kikou*, p. 311-328 ; C. Constantinides-R. Browning, *Dated Greek Manuscripts From Cyprus to the Year 1570*, Nicosie 1993.

²⁵ S. Béraud, « Terre-Sainte de Chypre. L'ordre des Frères Mineurs. Églises et couvents (1217-1987) », *Kpriakay Spoudai*, 50, 1986, p. 135-153.

²⁶ G. Grivaud, *op. cit.*, p. 30.

²⁷ *Idem*, p. 29.

Force est donc de constater que dans l'état actuel de la recherche, la mise en place et le développement d'un hypothétique enseignement du français dans les écoles épiscopales et monastiques restent une zone d'ombre.

Quels rapports les *scriptoria* latins entretenaient-ils éventuellement avec les monastères orthodoxes, après le concordat de 1223²⁸ ? L'on sait peu de choses à ce sujet.

Au XIII^e siècle, chacun reste fidèle à sa culture, la société chypriote a évolué un siècle plus tard. Il faut cependant se garder d'un pré-supposé qui a vu dans la société chypriote urbaine médiévale deux mondes coexister côte à côte, le monde grec et le monde franc, chacun conservant sa langue, sa littérature, sa culture, sa religion, face à une civilisation à laquelle il était imperméable. Or, il a été signalé plus haut que la population chypriote était fort hétérogène et cela avant l'arrivée des Francs. Autochtones grecs, conquérants francs, émigrés syriens ou maronites, marchands arméniens vivaient au quotidien non point en symbiose ou en opposition, mais en transversalité.

Au XIV^e siècle, la compénétration entre Grecs orthodoxes et catholiques romains a peut-être été rendue plus facile grâce à la *Constitutio Cypria* émise par le pape Alexandre IV, comme, un siècle plus tard, la compénétration entre les diverses confessions orthodoxes catholiques, jacobites, maronites, nestoriennes, a été rendue plus aisée par le décret du concile de Florence proclamant l'Union entre les églises de Rome et les diverses églises orientales²⁹.

Il va de soi que les interférences culturelles influent sur une langue et l'on peut dire que la période médiévale a été la belle époque du « français de Chypre ». Quoique isolée par rapport à la France, la petite colonie franque de Chypre a préservé sa langue et l'a même développée au sein des différents groupes sociaux³⁰.

Cette situation privilégiée s'est altérée avec l'accession au trône de la vénitienne Caterina Cornaro en 1473 ; le français disparaissait pratiquement des documents officiels, même s'il restait encore langue de communication. Pour quelles raisons assiste-t-on au recul de la langue française ?

Durant la seconde moitié du XV^e siècle, une évolution qui est devenue radicale a marqué le tissu social qui s'était formé après 1192 avec l'arrivée sur le sol chypriote des conquérants occidentaux. Les fondateurs du royaume de Chypre et leurs épigones avaient un caractère proprement français. État latin, gouverné par une dynastie poitevine, Chypre était devenue, en partie tout au moins, un état de type féodal, quoique différent par rapport à la France.

Or, peu à peu, cet État féodal latin est allé se muant en une colonie vénitienne³¹. Les vieilles familles aristocratiques latines ont disparu au profit de familles autochtones ou italiennes. En effet les vieux lignages français se sont éteints et ont alors été remplacés par une bourgeoisie grecque en pleine ascension sociale et des familles italiennes ; les alliances entre Latins et Grecs se sont multipliées, et le plurilinguisme est devenu la règle.

Plusieurs événements ont concouru à cette élimination importante et progressive de la souche française. Et de la langue française.

²⁸ G. Hill, « The tribulations of the Greek Church in Cyprus, 1196-1280 », *Byzantinische Forschungen*, V, 1977, p. 73-83.

²⁹ J. Decarreaux, « L'union des Églises au Concile de Ferrare-Florence (1438-1439) », *Irenikon*, XXXIX, 1966, p. 46-72 ; 177-220 ; *Les Grecs au Concile de l'Union Ferrare-Florence (1438-1439)*, Paris 1970.

³⁰ J. Richard, « Culture franque et culture grecque », *op. cit.*, *passim*.

³¹ Du même, « Chypre du protectorat à la domination vénitienne », *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, II, Florence 1973, p. 657-677.

En Chypre, plus que le roi largement contrôlé par les barons de la Haute Cour, c'était la noblesse franque qui dirigeait le royaume, associée, au début de l'installation des Francs, à l'église latine. L'aristocratie grecque, le clergé orthodoxe n'avaient aucun poids. La riche bourgeoisie, grecque, latine, syrienne, n'exerçait aucune influence politique. Or, si la royauté demeura très ouverte aux étrangers, la haute aristocratie franque se défia des influences étrangères, alors que l'église romaine, au contraire, chercha moins à s'appuyer sur les éléments francs qu'italiens³². C'est ainsi que le nombre des chanoines d'origine italienne relevés parmi le chapitre de la cathédrale Sainte-Sophie au XV^e siècle est largement supérieur à celui des chanoines français. Il faut noter cependant que ces chanoines italiens parlaient très certainement le français car leurs épitaphes ont été rédigées en langue française. Mais l'église catholique de Chypre s'était italianisée au cours des XIV^e et XV^e siècles.

Ce phénomène s'explique, en grande partie, en raison du schisme de la papauté en Occident³³ ; la tiédeur religieuse des derniers souverains Lusignan³⁴ joua, peut-être aussi, un rôle dans l'effacement du clergé français. Or une église nationale est un élément puissant de permanence culturelle.

De plus, les différences entre les religions catholique et orthodoxe se sont atténuées, ce qui explique que les différences entre les rites se soient gommées peu à peu. Catholiques romains et chrétiens orthodoxes sont alors passés d'un rite à l'autre au grand dam de leurs gardiens spirituels respectifs. Certes, cela a été souligné, les Francs constituaient une société urbaine, et en dehors des principales villes, les églises latines étaient rares³⁵.

Malgré les remontrances réitérées de Rome, l'église latine s'est effacée peu à peu devant l'église orthodoxe, au moins au niveau de la société urbaine. A la fin du XV^e siècle et au XVI^e siècle des membres des communautés latine, orthodoxe, jacobite syrienne passaient d'un rite à l'autre sans sourciller dans un œcuménisme avant la lettre³⁶. Et devant ce syncrétisme de plusieurs religions, malgré tout très proches les unes des autres, le paramètre langue devenait moins important et c'est la langue de la majorité orthodoxe qui l'a emporté.

D'aucuns ont vu dans cette hellénisation de la vie culturelle palatiale le rôle important joué par la reine Hélène Paléologue, épouse du faible Jean II. Il ne faut pas oublier qu'Hélène avait pour mère une Italienne issue de la grande famille des Malatesta de Pesaro. Selon E. de Lusignan la reine aurait éliminé le rite latin au profit du rite orthodoxe ; ce fut son gendre Jean de Coïmbra qui aurait établi le rite latin. Sans doute convient-il de nuancer ces avis³⁷. Grecque par son père, la reine Hélène accueillit très favorablement les réfugiés grecs après la prise de Constantinople en 1453. Elle dota généreusement l'abbaye de Saint-Georges de Mangana³⁸ où beaucoup de réfugiés furent reçus. Parmi tous ces réfugiés d'un niveau social et culturel élevé, un grand nombre étaient uniates, et certains d'entre eux collaborèrent rapidement avec le pouvoir royal

³² W. H. Rudt de Collenberg, « État et origine du Haut Clergé en Chypre avant le Grand Schisme d'après les registres des Papes du XIII^e et du XIV^e siècles », *Mélanges de l'École Française de Rome*, XCI, I, 1979, p. 197-332.

³³ J. Richard, « Le royaume de Chypre et le Grand Schisme à propos d'un document récemment découvert », *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris 1965, p. 498-507.

³⁴ W. H. Rudt de Collenberg, « Le Royaume et l'Église latine de Chypre et la Papauté de 1417 à 1471 », *Epetiris*, XII-XVI, 1984-1987, p. 63-193, spec. 126.

³⁵ J. Darrouzes, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre », *Kypriakay Spoudai*, XXIII, 1959, p. 73.

³⁶ W. H. Rudt de Collenberg, *op. cit.*, p. 127.

³⁷ A. Vacalopoulos, « Une reine de Chypre mal comprise par les historiens, Hélène Paléologue (1442-1458) », *Praktika tou Protou Diethnous Kypriologitou Synedriou*, II, p. 277-280.

³⁸ J. Richard, « Culture franque et culture grecque », *op. cit.*, p. 401 et n. 7.

entraînant des contacts répétés entre Grecs et Latins. Dans quelle mesure la reine Hélène elle-même ne favorisa-t-elle pas les conséquences du traité de Ferrare-Florence ? Tout ceci plaide en faveur d'une montée de la culture orthodoxe, mais non d'une hostilité à la culture franque.

La domination vénitienne n'a inversé en rien cet ordre des choses. Des prélats romains étaient d'ascendance orthodoxe (par ex. en 1556, le cardinal Livio Podocataro, lequel fonda par testament trois bourses pour permettre à de jeunes Chypriotes d'aller étudier auprès de l'Université de Padoue) ou jacobite (Antoine Audet, Général des Carmes).

A ces données sociologiques se sont ajoutées des catastrophes climatiques et épidémiologiques qui ont frappé la population chypriote dans son ensemble. La population franque n'était numériquement pas très importante, elle était donc plus fragile.

On peut citer quelques-unes de ces catastrophes. Tout d'abord la terrible inondation du 10 novembre 1330, restée célèbre dans les annales des chroniqueurs chypriotes³⁹. A Limassol, l'inondation noya 2 000 personnes et détruisit une partie de la ville. A Nicosie, le nombre des morts fut très élevé, entre 6 000 et 11 000 selon les chroniqueurs.

Surtout Chypre, comme l'Europe du XIV^e siècle, fut très durement touchée par les pestes provenant de la côte syro-palestinienne ou de Crimée. La peste de 1348, en particulier, si l'on en croit les chroniqueurs chypriotes, aurait fauché la moitié (voire les deux tiers) de la population⁴⁰.

La Grande Peste, jointe aux dégâts des pestes de 1362/1363, 1392/1393, 1402, pour ne pas parler des pestes ultérieures⁴¹, ont limé très fortement les rangs de l'aristocratie franque et cela d'autant plus facilement que les féodaux latins vivaient dans les villes, foyers d'infection et de développement privilégiés des maladies.

Un autre facteur contribua à affaiblir la classe de la noblesse franque : ce sont les luttes incessantes entre Génois et Vénitiens ; l'attitude et les prétentions scandaleuses des Génois vis-à-vis de la monarchie franque⁴² conduisirent à la prise de Famagouste par les Génois avec comme corollaire, en 1378, la déportation à Chio (colonie génoise) et à Gênes de la fine fleur de la chevalerie franque⁴³ qui ne revint guère en Chypre au moment de la restauration de Jacques 1^{er}⁴⁴. Cette ponction de jeunes chevaliers (dont beaucoup furent mariés de gré ou de force à des jeunes filles de l'aristocratie génoise) modifia les composantes de la société.

Une nouvelle catastrophe vint s'ajouter à tout cela avec les attaques mameloukes de 1425/1426, qui s'achevèrent par la désastreuse bataille de Chirokitia⁴⁵. L'île fut pillée, brûlée, les villes en partie détruites, une grande partie de la chevalerie franque anéantie.

Morts sur le champ de bataille, prisonniers des Mamelouks et conduits au Caire où ils furent rançonnés, Latins et Grecs furent durement éprouvés (selon un témoin oculaire, les hommes vivants furent faits prisonniers, les filles, les jeunes femmes et les enfants capturés et il ne resta plus « que les vieilles pleurant sur le rivage »).

³⁹ L. Machéras, p. 65 ; F ; Bustron, p. 27, Amadi, *Cronaca*, p. 104.

⁴⁰ G. Hill, *op. cit.*, p. 307.

⁴¹ Du même, *id.*, p. 323, 441, 446, 464, 465, 645, 820, 821.

⁴² Du même, *id.*, p. 210, 278, 286, 288, 290, 312, 382, 384, 387, 390, 394, 399, 406, 408, 412, 434, 460, 500, 505, 501, 505.

⁴³ L. Machéras, *op. cit.*, p. 312-313.

⁴⁴ W. H. Rudt de Collenberg, « Les premiers Podocataro », *Thesaurismata*, 23, 1993, p. 133.

⁴⁵ G. Hill, *op. cit.*, p. 467-487.

C'est probablement à partir de cet événement que la société franque s'est vue peu à peu remplacée dans l'administration par les autochtones, les Syriens et ensuite les Italiens.

Ce mouvement sociologique est allé en s'accroissant avec Jacques II le Bâtard, qui pour conquérir son trône, s'est appuyé, entre autres, sur des aventuriers napolitains, italiens, catalans, alors que plusieurs vieilles familles avaient suivi la reine Charlotte de Lusignan dans son exil, ce qui contribua à affaiblir un peu plus le vieux noyau franc. Jacques II a octroyé alors les fiefs des exilés pour les donner aux membres des familles grecques ralliées à lui et à ceux qui l'avaient soutenu. Lorsque, en 1489, Venise a imposé sa domination sur l'île, l'italianisation de Chypre était déjà bien entamée.

Quand on examine la liste des familles nobles franques dressée par le Frère E. de Lusignan⁴⁶, mais qui est incomplète (108 familles répertoriées), on note que les vieilles maisons franques ne sont plus guère représentées et ce sont des familles grecques, syriennes, italiennes qui ont pris la relève⁴⁷. La domination vénitienne parachève le processus. L'administration fut essentiellement gérée par des sujets de la République. L'époque des grandes dynasties françaises issues des croisés est définitivement révolue.

La conquête ottomane n'éradiquait pas les Latins, mais la guerre de Chypre entraîna une grave saignée dans le tissu urbain de l'île, surtout à Nicosie et Famagouste. Les deux sièges de 1570 et 1571 amenuisèrent les populations. Ceux qui ne furent pas tués⁴⁸ furent emmenés en esclavage⁴⁹. Ceux qui le purent s'enfuirent, en particulier vers Venise où ils avaient parfois déjà tissé des liens. Les Latins de souche française qui subsistaient dans l'île devaient être peu nombreux. L'histoire du français parlé dans la Chypre médiévale et vénitienne venait de se terminer.

Le « français de Chypre »

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de présenter une recherche linguistique sur la langue française parlée durant les périodes médiévale et vénitienne. Ceci est l'œuvre de spécialistes. Les lignes qui suivent tracent l'évolution qu'a connue dans l'île le français de 1192 à 1570. (L'étude de la production littéraire, religieuse, juridique, musicale dépasse le cadre de ce travail et n'est pas abordée⁵⁰).

Pendant toute la domination franque et vénitienne, le grec demeurait la langue parlée par la majorité de la population, qu'elle soit urbaine ou rurale, encore qu'il faille distinguer des zones géographiques de bilinguisme, sinon de multilinguisme et des zones uniquement grecophones.

A cette dernière catégorie appartenaient les régions montagneuses de l'île et la région de Paphos-Chrysochou, qui avaient peu de rapports avec les éléments non autochtones de l'île. A l'inverse, Nicosie et les villes portuaires étaient des zones de contact permanent entre Grecs, Latins, Syriens, Maronites, Arméniens et divers étrangers. Il ressort que la Chypre médiévale pouvait apparaître comme une mosaïque linguistique en raison de la diversité de son peuplement.

⁴⁶ E. de Lusignan, *Description de Toute l'Ile de Chypre*, Paris 1580, f. 82t. / 83r.t.

⁴⁷ Du même, *id.* f. 81t.

⁴⁸ A. Calepio, *La vraye et tres fidele narration du succes des assaults, defenses et prinse du Royaume de Cypre*, in E. de Lusignan, *Description*, f.231/291.

⁴⁹ W. H. Rudt de Collenberg, « Les Litterae hortatoriae accordées par les papes en faveur de la rédemption des Chypriotes captifs des Turcs (1570-1597) d'après les fonds de l'Archivio Secreto vaticano », *Epetiris*, XI, 1981/1982, p. 13-167.

⁵⁰ Concernant la littérature franque médiévale cf. G. Grivaud, *op. cit.*, en particulier p. 93-199.

Capitale du royaume franc de Chypre, Nicosie abritait la Maison royale, la majorité de l'aristocratie franque, au moins jusque vers 1480. C'était certainement à Nicosie que la langue française était le plus diffusée. Mais quel français y parlait-on ?

Chypre constituait aux époques médiévale et vénitienne le dernier bastion avancé de la chrétienté latine en Méditerranée orientale. Très excentrée par rapport à l'Occident, l'île ne pouvait qu'être isolée de ses racines culturelles européennes et il est normal qu'elle ait vu s'épanouir une culture originale et que la langue française y ait connu des développements différents de ceux de la France même.

Le français était la langue vernaculaire de la société latine et la langue de l'administration royale. L'arrivée en Chypre d'une noblesse issue de l'aristocratie française a permis à la langue de s'implanter et de perdurer dans des conditions favorables. Les premières générations de Francs qui suivirent l'installation des Lusignans parlaient quotidiennement un français fin et cultivé, héritier du français de Terre-Sainte⁵¹. Jusqu'au XIV^e siècle, la langue reste correcte, sans archaïsmes notoires, quoique ceux-ci soient devenus de plus en plus nombreux au XIV^e siècle. Le contact au jour le jour avec les diverses langues de l'Orient Latin, le grec, le syrien, l'arabe, l'arménien, mais aussi les parlers de la péninsule italienne (essentiellement le génois et le vénitien), sans oublier le catalan à Famagouste, amena les Francs à comprendre et à s'exprimer dans d'autres langues que le français. Grecs et étrangers divers vivant en Chypre parlaient eux aussi plus ou moins bien le français. Aussi la langue française subit-elle une évolution particulière et le français vernaculaire du XV^e siècle en Chypre ne s'apparentait plus au français en usage à la même période dans le royaume de France. En 1432 lorsque Anne de Lusignan partait pour la Savoie épouser le duc Louis, elle arrivait avec une suite de soixante personnes parlant une langue que la cour du duc de Savoie qualifia de « langue cyprienne ». En fait, selon J. Richard, il devait y avoir deux langues françaises, une langue officielle teintée d'archaïsme, usant d'un champ sémantique désuet en France, et une langue du quotidien qui suivait une évolution propre, beaucoup plus influencée par les parlers locaux et différente des autres parlers français⁵².

Entre le français et le grec, les interférences devenaient inévitables. Ce français levantin apparaîtrait comme la langue parlée par la majeure partie des Francs jusqu'au début du XVI^e siècle. Les textes officiels rédigés dans un français correct comprenaient des archaïsmes qui ne le défiguraient pas cependant⁵³. Si l'on examine rapidement deux relevés de compte – langue du quotidien – publiés par J. Richard⁵⁴, on saisit bien les modifications sémantiques qu'a connues le français de Chypre. Dans le relevé de compte établi en 1367 par Bernard Anselme, J. Richard note que le document a été rédigé « dans un français chypriote correct où les traits dialectaux sont nettement reconnaissables »⁵⁵. Mais on remarque aussi l'apparition des italianismes. Le texte reste compréhensible, même si l'orthographe est fantaisiste. En revanche, le relevé de compte

⁵¹ F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, I, Paris 1966, p. 383-384.

⁵² En fait, il faut se remémorer qu'à la période médiévale parlent le français, la partie nord de la France autour du Bassin Parisien, la Bourgogne. Une grande partie du territoire français parle encore la langue d'oc et les parlers locaux sont employés dans les différentes provinces.

⁵³ J. Richard, *Documents chypriotes des Archives du Vatican (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris 1962, p. 15-16 ; E. Brayer, « Un manuel de confession en ancien français conservé dans un manuscrit de Catane », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, LIX, 1947, p. 155-198.

⁵⁴ J. Richard, *op. cit.*, « Le compte de Bernard Anselme » (1367), p. 76-110 ; Appendice, « Le compte de 1423 », p. 23-30 ; L. Minervini, « La langue française de Chypre », in *Lacrimae Cypriae, Recueil des Inscriptions franques, byzantines et vénitienes de l'île de Chypre*, sous la dir. de B. Imhaus, Nicosie, 2005.

⁵⁵ Du même, « Le compte de B. Anselme », p. 15.

établi en 1423 a été rédigé dans une sorte de « sabir » redoutable. On peut même se poser la question : le scribe a-t-il voulu rédiger son texte en français (mauvais) ou en italien (tout aussi mauvais) ? L'auteur a employé tour à tour des termes français, grecs, italiens. Quelques exemples :

Loutourgiuo = service religieux
Apodixe = mandat de paiement
Pithaire = jarre
Prahtico = terrier d'une seigneurie
Pagato = payé
Cere = cire
Zoe = cioè

mais encore la diglossie est la règle :

Rescodre = riscuotere
Capuzo = capuchon

Quant à l'orthographe, quelques exemples suffisent à montrer que ce n'était point le principal souci du rédacteur qui écrivait aussi bien « houtouvre » qu'« otoubrio » (octobre), ou « nourise » (nourrice) ; l'apodixe devient, dans le même texte, *apodiye*, puis *apodiya*.

La syntaxe a été influencée par le grec et l'italien, par exemple :

L'apodiya l'o dada... (l'apodixe je l'ai donnée...)

On relève aussi des termes italiens francisés :

La mia sourella, la mia sourelay (la mia sorella), la prima setemane (la prima settimana)

Le scribe écrivait parfois phonétiquement, par ex. : *bergier*, *acyeptasion* ou *cyeptasion*.

Citons cette phrase qui se voulait française et résume à elle seule toutes les corruptions du « français de Chypre » au XV^e siècle :

« La contesse jene (de Ro)las, de dare, par une apodixe (de la segre)te, por l'asement de dame Eschive de Montholif, de l'acyeptasion de la cort... » aff.72⁵⁶.

Dans ce relevé de comptes de 1423 qui porte des patronymes et des noms de l'aristocratie franque et de la bourgeoisie gréco-syrienne de Nicosie, en fait le scribe passait sans cesse du français à l'italien, en émaillant son texte de mots grecs. Ce texte, de caractère personnel, illustre bien le français utilisé en Chypre au XV^e siècle par au moins une bonne partie de la société latine.

A côté du « sabir » dont usaient Francs, Grecs et autres locuteurs, les textes officiels conservent, sinon une langue pure, du moins un français relativement correct qui se rapproche du français du XIV^e siècle. C'est le cas par exemple du *Livre des Remembrances de la Secrète*⁵⁷ édité par J. Richard. Le français reste compréhensible, même si quelques termes français ont définitivement cédé la place à leurs homologues grecs, comme le mandat de paiement devenu irrémédiablement une *apodixe*. Certains textes destinés à des Grecs ont été rédigés en français, ce qui prouve qu'ils le comprenaient ; ainsi l'ordonnance confiant au Grec Yani tou Yali les fonctions de *Mahtessep*⁵⁸ de Limassol est en français⁵⁹. On imagine d'ailleurs mal un Mahtessep incapable de s'exprimer en français avec des marchands francs. De même, l'exemption de l'impôt sur le sel accordée aux deux fauconniers du roi, Philippe et Manuel Tou Andony, a été écrite en français⁶⁰. En revanche, lorsque le roi s'adressait à l'hygoumène

⁵⁶ Du même, « Le compte de 1423 », p. 29.

⁵⁷ Du même, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du Royaume de Chypre (1468-1469)*, Nicosie 1983.

⁵⁸ Police des marchés, terme arabe.

⁵⁹ J. Richard, *id.*, p. 28.

⁶⁰ *Idem.*

du monastère de « saint Save tis Carounou »⁶¹, il avait l'habileté de le faire en grec, d'autant plus que peu de moines orthodoxes, gardiens de l'identité grecque, parlaient français. A fortiori, les ordonnances concernant des manants perdus dans la campagne étaient en grec, telle celle « révoquant la concession faite à Jean Albanitaqui eu égard à ce que la fille de Yani tou Gatani est fiancée au fils de Yalata et autorise son mariage avec celui-ci »⁶². En fait ces trois exemples sont révélateurs des classes sociales grecques qui pratiquaient au XV^e siècle le bilinguisme.

Après la capitulation de Famagouste, en 1464, mettant fin à l'occupation génoise de la ville, les « Commandements » du roi Jacques II, garantissant aux habitants leurs privilèges et leurs coutumes, ont été rédigés en italien. Mais c'est un italien très incorrect, truffé de gallicismes. Il semble que les auteurs aient traduit de l'italien au français.

A ce bilinguisme urbain s'ajoutait parfois dans la société grecque de l'île l'usage de prénoms latins plus ou moins transformés. Le *pincerna* Henri employé au casal de Psimolofo⁶³ n'était sûrement pas un Latin et le prénom féminin franc, Echive, était devenu un prénom grec sous la forme de Tsiva⁶⁴. Et les Latins comme les Grecs, ont pris l'habitude de l'Orient Latin de transformer un patronyme en prénom : Lusignane, Lusignan de Gibelet, Lusignan Paléologue, Yblim (Ibelin) de Provane⁶⁵.

En fait, à la fin du XV^e siècle, les « Cyprois » parlaient cette « lingua franca » commune au bassin méditerranéen qui empruntait des éléments d'origines diverses (grecs, italiens, etc.). Seuls les textes officiels émanant du pouvoir royal étaient écrits dans un français beaucoup plus pur⁶⁶.

Par la suite, la mainmise vénitienne a entraîné l'usage du vénitien, ce qui a conduit sinon à éradiquer complètement le français, du moins à le corrompre encore plus fortement.

L'écriture du français médiéval de Chypre

Pas plus que pour la langue, ces lignes ne prétendent porter des conclusions sur l'écriture française médiévale, mais donner simplement quelques exemples.

Un scribe occidental du XIV^e siècle, Arnaud Bregas, devant transcrire pour la Chambre Apostolique les comptes de l'évêque Géraud de Paphos, se plaignait de l'écriture du scribe chypriote, ce qui tendrait à prouver qu'il existait une écriture cypro-française. Les scribes officiels chypriotes laïcs ou ecclésiastiques écrivaient sans doute dans les deux langues (français et grec), qu'ils soient eux-mêmes français, grecs, syriens. Ils avaient donc institutionnalisé un type d'écriture occidentale originale non seulement pour le français et le latin mais aussi pour le grec. Le Père Darrouzès qui a étudié les manuscrits grecs copiés en Chypre, a reconnu deux types d'écriture caractéristiques : une écriture carrée qu'il qualifie de chypriote, et une écriture « plus typique et d'une forme assez différente... Ce n'est pas une écriture d'atelier, mais plutôt de lettrés ou de fonctionnaires. Elle a subi des influences latines... L'appellation de notariale lui conviendrait assez bien »⁶⁷. J. Richard a remarqué que ces deux types d'écriture correspondent aux deux types les plus couramment utilisés par des scribes

⁶¹ Du même, *id.*, p. 55.

⁶² *Idem*, p. 47.

⁶³ Du même, « Le casal Psimolofo », p. 136.

⁶⁴ J. Darrouzès, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre », *Kypriakai Spoudai*, 1958, p. 48.

⁶⁵ W. H. Rudt de Collenberg, « Les Lusignans de Chypre », *Epetiris*, X, 1979-1980, p. 287.

⁶⁶ J. Richard, *Documents Chypriotes*, *op. cit.*, p. 13.

⁶⁷ J. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », *Revue des Études Byzantines*, VIII, 1950, p. 164.

chypriotes écrivant en langue occidentale : « A l'écriture carrée grecque correspond une écriture carrée, assez fragmentée, très régulière d'aspect, mais dont le déchiffrement n'est pas toujours aisé. Elle procède évidemment des modèles occidentaux mais qui paraissent avoir très fortement subi l'empreinte de l'écriture grecque »⁶⁸. A l'écriture notariale répond un autre type d'écriture latine, qui est certainement employée dans les diplômes des rois de Chypre, surtout postérieurement à 1450. Plus allongée, plus penchée, plus franchement minuscule que la précédente, elle est beaucoup plus proche des écritures des chancelleries occidentales. Les scribes, cependant souvent syriens d'origine, qui écrivaient les actes émanant de la chancellerie royale, paraissent avoir eu soin d'écrire leurs diplômes dans le même type d'écriture que ceux qui étaient utilisés par les souverains d'Occident⁶⁹. Ces réflexions sont intéressantes à un autre point de vue car elles prouvent qu'entre la France et Chypre les manuscrits circulaient.

Le français durant la période ottomane

La période ottomane a marqué une autre étape dans l'histoire de la langue française en Chypre.

Après 1571, le cours de l'Histoire s'est inversé. Les Francs n'existaient plus mais furent remplacés par des Français venus de France et les Français sont devenus des étrangers dans l'île, plus ou moins acceptés. Le rôle de ces Français a été lié à la politique de la France dans le Levant, et jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'usage de la langue française dans l'île se réduisit considérablement sans disparaître cependant.

Si l'on veut avoir une vision globale de la politique de la France au Levant durant les XVI^e et XVII^e siècles, il faut se pencher sur l'idée que les Français vivant en France se faisaient de l'Orient Latin⁷⁰. Que savaient-ils de l'île de Chypre ? Selon M. François, le souvenir de l'Orient Latin allait s'estompant (il ne connaîtra un regain d'intérêt qu'au XIX^e siècle). Chypre était alors englobée dans le Levant ou le Proche-Orient qui devenait pour les intellectuels un objet de curiosité. Les Humanistes célébraient Chypre, les esprits cultivés qui allaient créer l'historiographie nationale étaient conscients de la dette de reconnaissance qu'ils avaient envers ces croisés qui, eux, avaient œuvré pour la délivrance du tombeau du Christ, en partant puis en s'installant aux marges orientales de la chrétienté. Le voyage vers Jérusalem demeurait une action salutaire pour tout bon chrétien. Durant ce « saint voyage », Chypre restait une étape obligée. Mais les Français du XVI^e siècle avaient-ils oublié cette « France de Chypre »⁷¹ ? Qui gardait en mémoire la dynastie des Lusignans ? Qui se souvenait des magnifiques monuments gothiques érigés par les Francs de Chypre qui constituaient « un des plus magnifiques dons que l'Occident ait fait à l'Orient »⁷².

Pierre Belon et Guillaume Postel⁷³ ont réveillé l'intérêt des Français pour le Levant, au moment où les Francs de Chypre s'évanouissaient. C'est cet intérêt pour le Levant en général qui favorisa quelques décennies plus tard l'implantation des Français à Larnaca. A travers le regain d'activités commerciales, bon nombre des souvenirs accumulés mais oblitérés et redécouverts, ont favorisé une politique de la France dans le Levant.

⁶⁸ J. Richard, *op. cit.*, p. 12.

⁶⁹ *Idem*, p. 13 ; le système des abréviations en Chypre était pratiquement identique au système utilisé en Occident.

⁷⁰ M. François, « L'Orient Méditerranéen dans la mentalité et l'action des Français au XVI^e siècle », *Epetiris*, X, 1979-1980, p. 16-30, auquel les lignes qui suivent se réfèrent.

⁷¹ N. Iorga, *France de Chypre*, Paris 1931.

⁷² *Idem*, p. 42.

⁷³ M. François, *op. cit.*, p. 21 ; P. Belon, *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables des divers pays estrangés*, Paris 1555.

Pèlerins, marchands, diplomates, aventuriers et, un peu plus tard archéologues, passaient par Chypre et l'Échelle de La Scala ; puis Larnaca concentrait tous les Français en transit ou résidant en Chypre. Bien entendu cette politique de la France dans le Levant tout au long de la période moderne fut déterminée par le jeu des ambitions politiques et économiques européennes vis-à-vis de l'échiquier que représentait l'Orient méditerranéen, surtout la Turquie.

La République de Venise, malgré les sérieuses amputations de son domaine colonial, demeurait une puissance majeure en Europe ; c'était une alliée sollicitée par le roi de France François I^{er}, espérant ainsi se rapprocher des Ottomans. Avant la prise de Chypre par les troupes ottomanes, François I^{er} décidait de nommer un ambassadeur à Constantinople destiné à assurer la protection des nombreux marchands français qui trafiquaient au Levant. Venise et Constantinople devenaient les postes d'observation et d'action de la présence française dans l'Orient méditerranéen. Cette alliance avec les Turcs a eu lieu dans une Europe divisée politiquement et déchirée religieusement par les luttes entre catholiques et protestants. Le traité de Cateau-Cambresis, en 1559, mettait fin aux luttes entre États européens ; la nécessité de lutter contre les Turcs n'était mentionnée que *pro forma*. Les liens entre le roi de France et la Sublime Porte se distendaient puisque l'Europe entrait dans une période de paix.

C'est justement ce repli politique européen que les Turcs ont saisi pour lancer une action d'envergure contre les îles encore soumises au pouvoir de la Dominante⁷⁴. De ces îles dans lesquelles Venise était le gardien de la chrétienté occidentale, Chypre constituait un des plus beaux fleurons et le poste le plus avancé. La République recherchait alors une alliance avec les puissances occidentales et la Papauté pour sauvegarder son empire colonial. Mais lors du débarquement ottoman de 1570 en Chypre, la France était totalement absente ; elle n'était pas non plus présente à la bataille de Lépante, « choc retentissant entre deux marines adverses, deux civilisations »⁷⁵.

C'est que, au moment où les Ottomans relançaient leur conquête, la France était en proie aux guerres de religion et Lépante coïncidait quasiment avec les horreurs de la Saint-Barthélemy. Les esprits en France étaient polarisés par les luttes religieuses et peu attentifs aux événements de l'Orient méditerranéen.

Cette absence française dans les guerres anti-turques permettait à la France de renouer des relations avec la Sublime Porte, relations qui, au cours des deux siècles suivants, ont connu des vicissitudes, surtout au XVII^e siècle, mais ne se sont jamais interrompues⁷⁶. Ces relations, régies par le régime des Capitulations, plusieurs fois renouvelées⁷⁷, étaient liées à la fois aux vicissitudes des relations diplomatiques entre la France et le sultan de Constantinople et aux problèmes de l'organisation interne du commerce français.

Le XVII^e siècle ne fut pas une période très favorable au commerce français, concurrencé par les Anglais, les Hollandais, les Italiens, les problèmes de la course, les avanies des pachas et le manque de législation commerciale. De plus la guerre de Trente ans affaiblit le commerce au Levant et la guerre de Candie à laquelle participait un corps expéditionnaire français aux côtés de Venise indisposa les Turcs⁷⁸. Il revenait à

⁷⁴ M. François, *op. cit.*, p. 25.

⁷⁵ Du même, *id.*, p. 28.

⁷⁶ P. Masson, *Histoire du commerce français au XVII^e siècle*, Paris 1856.

⁷⁷ I. G. Noradounghiau, *Recueil des actes internationaux de l'Empire ottoman*, Paris 1897-1903 ; G. Grivaud, « L'île de Chypre en 1697 d'après un mémoire du consul François Luce », *Epetiris*, 1983, XII, p. 171-183.

⁷⁸ A. Pouradier-Duteil, « Le commerce des Français, Hollandais et Vénitiens au Levant à la fin du XVII^e siècle », *Epetiris*, XIII-XVI, (1984-1987), p. 346.

Colbert, en 1660, de réformer l'administration des Échelles. Les nouvelles Capitulations de 1683 redonnaient au commerce français son essor.

Ce trafic commercial entre Chypre et la France fut à l'origine de l'implantation d'une petite colonie française à Larnaca⁷⁹ et de l'ouverture d'un consulat de France à Larnaca⁸⁰. La petite colonie française concentrée à Larnaca, placée sous la souveraineté du sultan de Constantinople et sous la protection des divers consuls⁸¹, fit maints efforts pour se maintenir entre avanies des pachas de Chypre, luttes intestines, frictions entre le corps consulaire et les marchands ; elle demeurait le seul lieu de l'île où l'on parlait et écrivait encore en français. C'est grâce à cette échelle du Levant que la langue française n'a jamais cessé d'être présente en Chypre.

Au XVIII^e siècle, ces relations diplomatiques avec Constantinople étaient soigneusement entretenues. La France était alors la plus ancienne alliée de l'Empire ottoman et devenait par là la protectrice des chrétiens du Levant⁸².

À la veille de la Révolution française, composée surtout de Provençaux, « la nation française comptait une trentaine de personnes (plus quatre protégés). Elle fonctionnait comme une petite république, avec à sa tête un consul qui gérait la « nation », la défendait auprès des autorités locales, assurait la correspondance avec le Secrétariat à la Marine (dont dépendaient les Échelles du Levant), avec l'ambassade de France à Constantinople et avec la Chambre de Commerce de Marseille qui dirigeait le commerce du Levant depuis sa fondation jusqu'à la fin du XVIII^e siècle »⁸³.

Les Français de Chypre ont traversé la période révolutionnaire sans grands problèmes. En revanche les victoires de Napoléon Bonaparte en Égypte avaient inquiété les Ottomans qui prirent la décision d'interner les ressortissants français. Après dix mois d'internement, la « nation française » reprit ses activités⁸⁴.

Un frère capucin enseignait le français à une douzaine d'enfants, fils de Français ou de notables grecs. Il semble que ce soit le seul témoignage que nous ayons de l'enseignement du français pour cette période.

Ainsi la petite colonie française de Larnaca a représenté le maillon ténu qui a permis à la langue française de n'être jamais totalement oubliée en Chypre et de connaître à la fin du XIX^e siècle, puis au XX^e siècle un nouvel essor qui a conduit à la situation contemporaine.

Le français au XIX^e siècle

Au début du XIX^e siècle, l'arrivée de nouveaux consuls, Joseph Regnault et surtout E. Hippeau⁸⁵, entamait une nouvelle ère pour la colonie française de Chypre.

Si le commerce restait toujours prospère entre Chypre et la France au XIX^e siècle entraînant un mouvement de personnes, l'apparition des premiers grands orientalistes, l'importance politique de la « Question d'Orient », les débuts des voyages touristiques, la curiosité grandissante pour la période antique et son corollaire, la recherche et la fouille de sites archéologiques, la facilité sans cesse accrue des voyages maritimes, ont amené vers le Proche-Orient nombre de Français qui au cours de leur périple faisaient

⁷⁹ P. Masson, *op. cit.*, p. 332.

⁸⁰ G. Grivaud, *op. cit.*, p. 172 ; R. Paris, *Histoire du commerce de Marseille*, V, Paris 1957, p. 475.

⁸¹ S. Béraud, *La culture française dans l'espace chypriote*, Nicosie 1990, p. 96-98 ; « Liste des consuls français à Chypre de 1661 à 1959 », *Kypriakai Spoudai*, XXXIII, 1969, p. 149-154 ; A. Pouradier-Duteil, *Consulat de France à Larnaca (1660-1696). Documents pour servir à l'histoire de Chypre*, I-III, Centre de Recherche Scientifique, Nicosie 1991-1999.

⁸² A. et P. Pouradier-Duteil, *Chypre au temps de la Révolution Française*, Nicosie 1989, p. 15.

⁸³ *Idem*, p. 72.

⁸⁴ *Idem*, p. 135.

⁸⁵ S. Béraud, *op. cit.*, p. 101.

escale en Chypre. Citons le grand historien des croisades H. Michaud, A. de Lamartine, R. de Chateaubriand, A. Rimbaud et tant d'autres voyageurs, érudits, hommes de lettres, diplomates, qui ont relaté leurs impressions de voyage. Ces récits n'étaient pas sans importance car ils permettaient aux lecteurs français de découvrir l'île de Chypre.

A tout cela s'est ajoutée la présence de consuls de France préoccupés par l'enseignement de la langue française. Les « pères fondateurs » en furent les consuls Joseph Regnault, le diligent E. Hippeau, Dagobert Fourcade⁸⁶ et l'abbé Paul Brunoni, vicaire apostolique et légat pontifical en Syrie⁸⁷. L'enseignement du français se développa à travers deux axes, l'enseignement laïc et les écoles religieuses.

L'enseignement laïc du français dans l'île avait déjà débuté⁸⁸. Le premier lycée chypriote fondé à Nicosie en 1812 par l'archevêque Kyprianos et réservé aux garçons, avait prévu des cours de français ; à Larnaca en 1841 une école publique enseignait le français.

L'enseignement du français était aussi assuré par les Frères Prêcheurs, qui fondèrent, toujours à Larnaca, en 1844, une école pour l'éducation des jeunes gens, la « Schola Puerorum Terrae Sanctae » fréquentée par une cinquantaine de jeunes gens.

C'est dans ce contexte que le consul D. Fourcade, aidé par l'abbé P. Brunoni demanda l'aide de la mission lyonnaise de la Propagation de la Foi.

L'abbé P. Brunoni était le fils du docteur Brunoni, d'origine italienne, mais citoyen français, établi à Larnaca. L'abbé Brunoni se préoccupait beaucoup de l'enseignement des filles, alors fort peu développé. Nommé missionnaire apostolique par la Sainte Congrégation de Rome pour les affaires du diocèse de Chypre, l'abbé Brunoni se rendit en France et réussit à convaincre la Société de la Propagation de la Foi à Lyon.

Il ne faut pas perdre de vue le rôle joué au XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle par cette institution, ainsi que par diverses congrégations religieuses missionnaires dans l'éducation des jeunes et, en particulier, dans l'enseignement de la langue française et ce dans le monde entier.

Parallèlement à la création de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, Émilie de Vialar avait institué l'ordre de Saint-Joseph-de-l'Apparition. Ces religieuses, dont la mission était caritative, devaient prendre en charge l'éducation des filles dans leur pays de mission. Évidemment les religieuses, au départ d'origine française, enseignaient des rudiments de français. Soutenues par l'Œuvre de la Propagation de la Foi, elles devinrent très vite, de par le monde, un des meilleurs agents du rayonnement de la culture française et de l'enseignement du français.

Tout cela explique les raisons qu'avait l'abbé Brunoni de s'adresser à l'Œuvre de la Propagation de la Foi afin d'obtenir que des religieuses vinssent s'occuper de l'éducation des jeunes filles chypriotes. Le détachement de quatre religieuses de l'ordre de Saint-Joseph-de-l'Apparition fut accordé et constitua la première mission⁸⁹. La construction à Larnaca d'une école pour les filles fut décidée et l'Œuvre de la Propagation de la Foi contribua au financement du projet, tout comme d'ailleurs Louis-Napoléon Bonaparte, l'Autriche et la Russie. En 1846 l'école devenait opérationnelle. C'est ainsi que débuta l'École des Sœurs de Saint-Joseph, essentiellement une école de langue et bonnes manières ; elle comptait quatre-vingt-dix élèves⁹⁰. Puis une école fut

⁸⁶ Du même, « L'enseignement du français à Chypre ». *Actes du 2^e colloque des Études Chypriotes*, Nicosie 1987, II, p. 591-605.

⁸⁷ S. Béraud, « Documents inédits de Monseigneur P. Brunoni se trouvant aux archives de l'École des Sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition à Larnaca », *Epetiris*, XII, 1983, p. 257-294.

⁸⁸ S. Béraud, « L'enseignement du français », *op. cit.*, p. 591-595.

⁸⁹ S. Béraud, *op. cit.*, p. 259.

⁹⁰ S. Béraud, « La culture française », p. 112.

créée en 1874 à Nicosie. Et chacun sait combien de générations de filles ont appris en Chypre un français remarquable sur les bancs des écoles Saint-Joseph. Dans ces trois établissements, on peut connaître l'origine ethnique des élèves. A Larnaca, par exemple, la répartition des élèves à ses débuts était la suivante : Chypriotes 66 % ; Syriennes ou Turques 40 %. La réputation de l'établissement au Proche-Orient incitait les familles aisées à y envoyer leurs filles afin qu'elles y reçoivent une éducation à l'occidentale.

Au cours du XIX^e siècle l'enseignement du français progressait. La francophonie revenait en force en Chypre par le canal de la communauté française de Larnaca et de ses consuls.

Un pas décisif pour l'enseignement de la langue française fut franchi au début du XX^e siècle, toujours grâce à un consul de France, Edmond Hippeau. Il s'appuya sur des Chypriotes, amis de la France, et encouragea leurs desseins de développer la langue française dans l'enseignement chypriote qui était en cours de réorganisation. C'est ainsi que le français devenait une langue vivante dont l'apprentissage allait se renforcer au fil des décennies.

Un chapitre nouveau s'ouvrait pour la francophonie en Chypre⁹¹, mais l'on ne peut plus parler pour le XX^e siècle de ce que les historiens appellent aujourd'hui du beau nom de « français de Chypre ».

L'île de Chypre a, par le sort de l'histoire, parlé français depuis 1192. Francs et Chypriotes avaient créé tout au long des siècles un français particulier qui empruntait aux deux langues. Durant toute la période moderne et les débuts de la période contemporaine, la langue française s'est maintenue par l'intermédiaire de la présence consulaire de Larnaca et de l'installation de quelques marchands français dans l'île. Elle a refait surface au XIX^e siècle, souvent grâce à la volonté de consuls responsables et énergiques qui n'attendaient pas les dépêches parisiennes pour agir avec diplomatie et efficacité.

La présence de la langue française en Chypre, parfois menacée, n'a sur la longue durée jamais cessé.

⁹¹ B. Imhaus, « Présence de la langue française en Chypre des origines à la période contemporaine », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 21, 1998, p. 166-179.